

ARMATURES DE SIEGES AVANT ARTICULATIONS DE DOSSIERS MOTORISES

Page 1/10

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	2
3. RÉALISATION DES ENSEMBLES	2
3.1. ENSEMBLE ÉLECTROMÉCANIQUE	2
3.2. CONCEPTION GÉNÉRALE	2
3.3. FONCTIONS DE L'ENSEMBLE ÉLECTROMÉCANIQUE	3
3.4. ASSEMBLAGE SUR L'ARMATURE	3
4. CARACTÉRISTIQUES DE FONCTIONNEMENT	4
4.1. ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	4
4.2. BRUIT DE FONCTIONNEMENT	5
5. CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES	6
5.1. INTENSITÉ ABSORBÉE	6
5.2. PROTECTION THERMIQUE	6
5.3. RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE	6
6. RÉSISTANCE DES MÉCANISMES ET DE LA STRUCTURE	7
7. ESSAIS D'ENDURANCE	7
7.1. ENSEMBLE ÉLECTROMÉCANIQUE	7
7.2. ARMATURE ET DISPOSITIF D'INCLINAISON	7
ANNEXE (1/2)	8
ANNEXE (2/2)	9
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	10
8.1. HISTORIQUE	10
8.2. DOCUMENTS CITÉS	10
8.3. EQUIVALENT À :	10
8.4. CONFORME À :	10
8.5. MOTS CLEFS	10

1.OBJET

Le présent cahier des charges complète le cahier des charges B29 1110 "ARMATURES DE SIEGES AVANT" en ce qui concerne les exigences relatives à l'ensemble électromécanique permettant le réglage en inclinaison du dossier de siège avant.

ARMATURES DE SIEGE AVANT - ARTICULATIONS	B29 1130	2/10
--	----------	------

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B29 1130.

Nota : *Il n'y a pas lieu de mentionner le cahier des charges B29 1110 dès lors que la référence du présent cahier des charges est citée.*

En plus des indications demandées dans le cahier des charges B29 1110, les plans doivent indiquer :

PLAN FONCTIONNEL

- Protections éventuelles des ensembles électromécaniques montés sur le siège.
- Définition des connexions électriques.
- Définition des éventuelles fonctions supplémentaires telles que : basculement de l'ensemble du siège, ancrages de ceintures de sécurité ; s'ils sont spécifiques de l'ensemble électromécanique.

PLAN FOURNISSEUR

- Plans d'ensemble et de détails permettant de connaître les conceptions, matières, présentations et revêtements non définis sur le plan fonctionnel.

3.REALISATION DES ENSEMBLES

3.1.ENSEMBLE ELECTROMECHANIQUE

Les ensembles électromécaniques font l'objet de classification en catégorie et classe identique à celle de l'armature.

3.2.CONCEPTION GENERALE

Les ensembles électromécaniques doivent permettre les débattements angulaires du dossier et de son occupant suivant les indications du plan fonctionnel.

Leur conception doit être guidée par les objectifs suivants :

- Respecter le cahier des charges B29 1110.
- Atteindre une masse minimale.
- Limiter le nombre d'éléments constitutifs (fiabilité).
- Respecter le confort du siège.
- Obtenir et maintenir une immobilisation efficace du dossier, occupé ou non, à la position de réglage choisie.

3.3.FONCTIONS DE L'ENSEMBLE ELECTROMECHANIQUE

Deux parties sont considérées dans l'ensemble électromécanique :

- La partie de commande : moteur ou motoréducteur.
- La partie mécanique : débattements angulaires.

3.3.1.COMMANDE

Le ou les moteurs ou motoréducteurs doivent être démontables et facilement remplaçables.

Ils doivent être étanches aux projections d'eau.

Ils doivent être protégés contre les surintensités de courant par les disjoncteurs incorporés.

Ils ne doivent nécessiter aucun entretien et n'émettre aucun bruit désagréable, à vide ou en charge.

Les connexions électriques doivent satisfaire aux exigences du plan fonctionnel.

3.3.2.PARTIE MECANIQUE

Pour toute la course angulaire prévue, les mouvements doivent être réguliers et doux (absence de points durs), à vide ou en charge. Ils doivent être conçus de façon à ne nécessiter aucun entretien et ne doivent émettre aucun bruit désagréable (voir § Bruit de fonctionnement).

En ce qui concerne l'articulation, ses butées et son verrouillage, les exigences demandées sont celles du cahier des charges B29 1110.

3.3.3.AMBIANCE D'UTILISATION

Les ensembles électromécaniques doivent pouvoir fonctionner dans les conditions suivantes :

- Température : - 30 °C à 85 °C.
- Tension nominale : 13,5 V.
- Tension pratique : 9 V à 15 V.

3.3.4.ASPECT, PRESENTATION, PROTECTION

L'ensemble électromécanique doit présenter une tenue à la corrosion acceptable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (de - 30 °C à 85 °C).

Les exigences sont celles du cahier des charges B29 1110.

3.4.ASSEMBLAGE SUR L'ARMATURE

En cas d'avarie et quelle que soit la position des éléments en mouvement, le démontage de l'ensemble doit être possible. La livraison avec protection de stockage à éliminer au montage est admise.

Nota : Les exigences demandées en ce qui concerne les conditions de montage, la lubrification et la protection des pièces blessantes au montage (agressivité) sont celles du cahier des charges B29 1110.